



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthalaz - no 13 - Mai 2010

Titres

Message de Pierre Déjardin

Où est l'école ?

Un bref historique nous montre que la place de l'école au sein d'une commune a évolué depuis 25 ans. Avant 1986, la gestion des classes était principalement du ressort des municipalités et des commissions scolaires. A partir de cette date, la mise en place de directions a professionnalisé le pôle administratif, a déchargé les présidents des commissions et a permis un premier regroupement de communes, liées par une convention. C'est ainsi qu'a été créé l'établissement de Penthalaz – Penthaz – Daillens.

Au début de ce siècle, la répartition des tâches entre l'Etat et les communes a défini le nouveau champ de compétences de chaque instance. Ainsi, les autorités locales gèrent principalement les bâtiments, les transports, les activités parascolaires, telles que les devoirs surveillés ou les spectacles, et la prévention. Le canton s'occupe de la structure de l'école, de la pédagogie, des moyens d'enseignement et de l'engagement du personnel, qui n'a plus l'obligation d'habiter à proximité de son lieu de travail.

Et, pour finir, la modification de l'article 47 de la Loi scolaire nous a conduits à construire, dès le 1er août 2006, une école plus régionale, avec la création de deux établissements primaire et secondaire pour les treize communes proches de Cossonay et de Penthalaz.

A chacun de ces changements, la question citée en titre a été sur les lèvres d'un grand nombre de personnes. Sans dissenter sur les avantages ou les inconvénients de chaque système, force est de constater que l'école est toujours là im-

plantée dans notre commune. Il est vrai que le législatif ne débat plus des problèmes scolaires et qu'il doit se contenter de valider une ligne inscrite au budget et dans les comptes. Mais, en tant que directeur, j'ai l'occasion de collaborer avec nos municipaux, dont Yves Jauner, représentant de nos autorités à l'ASiCoPe et pour qui l'école est devenue une préoccupation hebdomadaire. L'entretien du bâtiment passe toujours par une discussion avec Yvan Rochat. De même, nous avons été approchés dernièrement par Madame Gay-Crosier dans le cadre d'un projet de collaboration autour du tri des déchets.

Il est sûrement loin le temps où les élèves allaient ramasser le vieux papier, où le maître occupait un poste important dans la commune, où une fête de printemps permettait à une foule de gens de se rencontrer. Mais, aujourd'hui, les élus et les professionnels de l'école continuent de tisser ces liens, même s'ils sont de nature différente, pour le bien des élèves et des familles de toute une région. Au quotidien, le collège du Cheminet accueille, non seulement la plupart des jeunes "Cancaniers", de l'école infantine à la sixième année, mais aussi des "Radze-Bulli", des "Tartreux", des Vufflenais et bien d'autres. Les 300 enfants qui arpentent chaque jour la cour et les couloirs, sont la preuve d'une école vivante, bien implantée au sein de notre localité.

*Pierre Déjardin
Directeur de l'établissement primaire
de Cossonay - Penthalaz*

Concours photo



Vous aussi participez !

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Monsieur Laurent Bezençon qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-



Communications de la Municipalité

- Les dicastères
- Communications des Municipaux

Pages 2 à 4

Au Conseil communal

- En bref
- Conseil communal du 3 mai 2010

Pages 5 et 6

Communications de la Municipalité

- Conseil communal du 3 mai 2010 (Suite)
- Circulation - Stationnement
- A vos déchets
- Jubilaires

Pages 6 et 7

Le Coin des Cancans

- Agrandissement de l'EMS
- Il paraît que

Pages 8 et 9

La vie des Cancans

- Accueil des nouveaux citoyens
- Article santé : Le sommeil

Page 10

Utile

- Memento

Page 11

Album photos et divers

- Un nouveau Cancanier
- Accueil des nouveaux citoyens
- S'impliquer dans sa vie, s'impliquer dans sa commune
- Participation du concours photo
- Messages
- Agenda

Page 12

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Rédacteurs hors comité

Isabelle Gay-Crosier et Estelle Gatti

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Communications de la Municipalité

Les dicastères

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Yvan Rochat, municipal

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yves Jauner, municipal

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Alfred Mast, municipal

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Isabelle Hautier Charrotton

En préambule, la Municipalité a constaté avec regret qu'un vent de folie flottait sur Penthelaz en ce début de printemps, notamment en ce qui concerne la police des constructions. Nous aimerions rappeler que nous avons prêté serment en début de législature et que nous entendons bien respecter les promesses faites.

Terrain des Fourches

Par le préavis No 49-2009, vous aviez accepté la vente du terrain des Fourches, pour une extension de commerce. La Municipalité est restée longtemps sans réponse, puis elle a finalement appris que le commerçant renonçait à son projet. Après vérification auprès de M. Equey, juriste du SE-CRI, pour autant que les conclusions du préavis ne soient pas modifiées, la Municipalité peut vendre ce terrain à un autre acquéreur. Par conséquent, il sera vendu aux mêmes conditions pour la construction d'un dépôt.

Gérance

Il y a trois ans, nous avons confié la gestion des immeubles communaux à la gérance du Patrimoine, qui s'est ensuite appelée gérance du Mont et qui, enfin, s'est associée en 2009 avec la gérance Gerfidex. Depuis, les ennuis ont commencé. Après maintes discussions, nous avons mis un terme à ce contrat et remis cette affaire dans les mains d'un agent d'affaires.

Maison de Paroisse

L'avenir de la Maison de paroisse est toujours en discussion et, lors de la dernière assemblée de paroisse, le 7 mars dernier, un groupe de travail a été formé. Les Conseillères et Conseillers qui aimeraient rejoindre ce groupe sont priés de prendre contact avec le pasteur, M. Mayor.

Fondation Habitat l'Avenir

En fonction depuis 1993, soit depuis sa création, Mesdames Sandrine Berthoud et Dominique Rumley, font partie du comité de fondation. Toutes les deux ont présenté leur démission, après 17 ans de fidélité. Qu'elles soient ici remerciées pour leur engagement et tout le travail accompli durant toutes ces années.

Le comité recherche donc deux personnes motivées pour compléter ce comité. Les Conseillères et Conseillers intéressés et qui souhaiteraient plus d'information peuvent venir vers moi en fin de séance.

Fusion

Les syndicats du groupe « Venoge », qui se rencontrent très régulièrement depuis leur entrée dans le district du Gros-de-Vaud, ont reçu le 13 avril dernier, à Daillens, M. Laurent Curchod, le Monsieur Fusion du canton et Monsieur le Préfet Etienne Piot qui ont présenté les modalités de fusion de commune. Cette séance exceptionnelle était aussi ouverte aux municipaux. Le 5 mai prochain, ces 10 communes auront à se prononcer sur une entrée en matière ou non.

Fredy Mast

Planning du giratoire de la gare

Les travaux avancent bon train et nous commençons à en voir le bout. Programme :

- 3 mai : feux de circulation mis en service (4 phases)
- 4 mai : rabotage d'une demi-chaussée
- 5 mai : pose d'une demi-épaisseur d'enrobé
- 6 mai : idem, y compris et si possible, sur trottoirs
- 7 mai : circulation rétablie sur l'enrobé posé puis rabotage de l'autre demi-chaussée
- 10 mai : pose d'une demi-épaisseur d'enrobé sur la 2ème partie
- 11 mai : idem

Dès le 12 mai, le giratoire sera opérationnel et les feux enlevés.

A partir du 17 mai, travaux sur la couronne centrale.

Dimanche 13 juin, pose de la 2ème couche d'enrobé. Circulation totalement coupée.

Finalement, au lieu d'avoir subi les feux de mi-janvier à mi-juin, ils n'auront été posés que du 3 au 12 mai.

Le tapis définitif sera posé 10 à 12 mois plus tard.

Yves Jauner

Jubilaires :

Voir rubrique jubilaires page 7 du Cancanier

AJERCO (accueil de jour des enfants région Cossonay).

La nouvelle garderie du réseau AJERCO située à Penthalaz ouvre ses portes aux premiers bébés le 3 mai 2010. La garde-

rie s'appelle « La chenoille » et le taux de remplissage est déjà de 100 %. Une cérémonie officielle d'ouverture aura lieu après la reprise scolaire 2010.

ASiCoPe

Le 31 mars 2010, le conseil intercommunal de l'ASiCoPe a adopté les comptes ASiCoPe de

2009. Le coût de l'élève pour l'année 2009 est de Fr. 3660.-- pour le primaire et Fr. 3945.-- pour le secondaire.

Les comptes bouclent avec un montant équilibré des charges et des revenus de Fr. 6'457'253.

Isabelle Gay Grosier

Déchets

La déchetterie intercommunale est désormais ouverte non-stop le samedi de 10 h à 16 h. Le point sera fait à la fin de l'été pour connaître le degré de satisfaction des utilisateurs par rapport à ce nouvel horaire, et donc pour décider de sa prolongation ou non. Vous avez reçu le mois dernier un tous-ménages relatif à l'utilisation de la déchetterie et des molloks. J'en profite pour rappeler à tout le monde que l'édicule public n'est pas une déchetterie. Il est à disposition des personnes ne disposant pas de véhicule pour soutenir leurs efforts de tri des déchets recyclables. Des molloks vont être posés au Ch. du Verney, en-haut du Chemin des Etangs après mise à l'enquête.

Le coup de balai 2010 s'est déroulé le 24 avril dernier. Nous étions une quarantaine de concitoyens à effectuer cette tâche conviviale. Plus de 480 kilos

de déchets ont été ramassés dans la forêt, sur les berges de la Venoge et dans le village. Un grand merci à l'équipe des services extérieurs qui a organisé cette journée de main de maître !

Cimetière

Les travaux de préparation sont terminés, le mur est actuellement restauré dans la partie désaffectée, et la pose des monuments proprement dits est prévue la semaine 19 si la météo est de notre côté.

Places de jeux

Les travaux de mise en place des jeux sur les places de jeux de la Place Centrale et du Mont-Blanc sont en route. Ils ont été retardés par la météo capricieuse de ce printemps, le gel ayant empêché les travaux de creuse et de coulage de béton.

Pour votre info, des subsides ont été demandés.

► suite en page 4



Isabelle Gay Grosier (suite)

Fr. 10'000.-- ont été versés par la garderie « les chenoilles » et Fr. 2'300.-- par Pro Juventute.

Personnel communal

M. Parel, notre assistant de police, a augmenté son temps de travail de 50 à 80% depuis le début de l'année, à la satisfaction de tout le monde.

Les descriptifs de poste de tout le personnel communal sont établis et signés. La rédaction de tous les contrats mis à jour est en route. Le règlement d'application des statuts du personnel communal a été mis à jour et a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 avril 2010. Il est distribué à tout le personnel communal.

Cartes CFF

Leur succès dépasse notre pronostic qui était de vendre le 50% des cartes, puisque 45% des cartes

de janvier ont été vendues, 79% de celles de février, 65% de celles de mars et 81% de celles d'avril l'ont été également, ce qui nous fait une moyenne de 67% pour les 4 premiers mois.

Police

Penthalaz a officiellement adhéré à l'ACCP, Association des Communes avec Contrat de Prestations. Cette association est reconnue par Mme Jacqueline de Quattro qui était présente à son assemblée constitutive à Penthalaz le 11 mars dernier. L'ACCP fait partie de deux groupes de travail sur la mise en place de la police coordonnée, le GT finances et le GT contrats de prestations.

L'adjudant Perruchoud a donné une conférence publique le 14 avril au Verger sur la Police de proximité et la surveillance mutuelle des habitants destinée aux citoyens de Penthalaz et Penthalaz.

Yvan Rochat

Fanfare La Villageoise

Depuis le 1er janvier 2010, La Villageoise a quitté le local sur le site Venoge-Parc pour gagner la salle de musique du Collège du Cheminet, à Penthalaz, où se déroulent désormais les répétitions.

Gymnastrada Lausanne 2011 - hébergement

Suite à la demande de l'organisation de cette manifestation de gymnastique, la Municipalité avait répondu favorablement à la mise à disposition du collège et des salles de gym pour le logement et l'entraînement des gymnastes.

47 communes ont répondu positivement à cette demande.

Finalement la candidature de la commune de Penthalaz n'a pas été retenue, les organisateurs ayant trouvé des installations dans un rayon plus proche et mieux desservi par les transports publics.

Déprédations – actes de vandalisme

La Municipalité dépose systématiquement plainte suite aux déprédations commises dans la commune. Fort heureusement, ces démarches aboutissent parfois... les auteurs de deux cas ont été identifiés, entendus et déférés à la Justice.

Forêts

La coupe de bois de cet hiver a permis de préparer 160 stères de bois de feu et 40 m³ de mélèze destinés à la vente.

Le projet de Gazobois à Eclépens est toujours d'actualité. Ce projet est repris par trois sociétés.

Résineux

Le marché indigène de bois de construction va bien.

Le bois d'emballage est toujours influencé par l'industrie des machines qui n'a pas encore redémarré.

Le hêtre

Vente stable à des prix corrects. La demande de bois de feu est en hausse.

En Suisse, les arbres couvrent désormais 1,28 millions d'hectares. La forêt gagne du terrain, elle couvre désormais 31% du territoire du pays. Une exploitation plus intensive est envisageable, sans hypothéquer sur le futur.

Au Conseil communal



En bref

43 conseillers sont présents

Adoption du PV de la séance du 14 décembre 2009 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Information relative au projet «AGILE»
- Nomination et assermentation d'un nouveau conseiller communal
- 4 préavis
- Propositions individuelles

Changement du nom de la gare

42 oui et 1 abstention

Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale

(unanimité)

Modification des conclusions du préavis municipal no 59-2005 concernant la mise en séparatif « chemin du Mont-Blanc / route de la Gare »

(unanimité)

Modération du trafic sur le territoire communal

36 oui, 3 non et 4 abstentions

Prochain conseil communal

lundi 14 juin 2010

Conseil communal du 3 mai 2010

Information relative au Projet

« AGILE »

Pierre-Alain Collet, actuel commandant de l'Office régional de protection civile (ORPC) de la région de Cossonay a informé et sensibilisé l'assistance des enjeux de ce projet dont l'objet est la restructuration, le repositionnement et le développement de la protection civile vaudoise. Un grand merci à Pierre-Alain Collet pour toutes ces précisions.

Nomination et assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal.

Le Président du Conseil M. Alain Pellet procède à l'assermentation de M. Stéphane Bérard, nouveau Conseiller communal au sein du groupe Radical-Libéral, en remplacement de M. Michel Anger, démissionnaire.

Changement du nom de la gare

Suite à un postulat déposé le 6 septembre 2007 par Messieurs les Conseillers Naïm Ben Khelifa, Jérôme Ischi et Joël Cavat, tant la Municipalité que le Conseil avaient accepté de rentrer en matière sur ce sujet sensible. En effet, l'appellation de « Cossonay » est difficilement justifiable à ce jour, notamment pour les motifs suivants : disparition des « Câbleries de Cossonay », le « Moulin de Cossonay » s'appellant aujourd'hui « Provimi Kliba SA », disparition du district de Cossonay, apparition du nom de « Cossonay-Gare » sur aucune carte cadastrale, frais afférents à la gare à la charge de notre Commune ou encore le fait que « Cossonay-Gare » est bel et bien un quartier de Penthaz. Ceci étant, une telle démarche ne peut pas être réalisable sans y intégrer certains interlocuteurs, notamment la Municipalité de Cossonay qui n'a accepté d'entrer en matière que si la gare se nommait « Penthaz-Cossonay » ou « Cossonay-Penthaz », ou encore le Service de la Mobilité.

L'objet du présent préavis est de donner les moyens à la Municipalité de Penthaz pour se lancer dans une procédure

du changement de nom de la gare avec l'appellation « Penthaz ». Celle-ci est toutefois consciente que ladite procédure pourra s'avérer longue, notamment en cas d'opposition de Cossonay. Les coûts de procédure sont estimés à 65'000 fr.

Le préavis est accepté par 42 oui et 1 abstention.

Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale

Les installations informatiques actuelles ont fait leur temps et ne répondent plus aux attentes, notamment en terme de rapidité, de capacité de stockage des données ou encore du nombre de connexions au réseau disponibles. Cela a pour effet de perturber le travail de l'administration communale. En effet, le parc informatique actuel fonctionne depuis un peu plus de 5 ans et l'essentiel du réseau câblé est d'origine, soit de 1984 ! Si certains travaux ont déjà été effectués dans l'urgence, il n'en reste pas moins nécessaire de continuer en ce sens, notamment en changeant tout le réseau câblé, en installant une connexion WiFi sécurisée dans les locaux ou en réapprovisionnant le parc informatique. Les coûts d'une telle mise à jour ont été estimés à 75'000 fr., mais il semble d'avance que les coûts effectifs seront inférieurs.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Modification des conclusions du préavis municipal no 59-2005 concernant la mise en séparatif EU/EC (eaux claires/eaux usées) « chemin du Mont-Blanc / route de la Gare »

Dans les conclusions du préavis précité, il était stipulé qu'un crédit de 250'000 fr. était accordé à la Municipalité pour ces travaux, avec amortissement prévu sur 30 ans. Cependant le coût des travaux a excédé de 49'146 fr. 15 le montant prévu, notamment à cause du remplacement de l'alimentation en eau potable de la salle de paroisse ainsi que d'une hausse de tarifs due au report des travaux dans l'attente de la construction d'une villa dont le

Communications de la Muni

Conseil communal du 3 mai 2010 (Suite)

terrain était situé sur le trajet des collecteurs. A ce jour, il a déjà été procédé à l'amortissement de 98'200 fr. par un prélèvement sur les taxes d'introduction encaissées pour le quartier des Maisons Neuves et par quatre amortissements budgétaires. A ce stade, la Municipalité propose d'amortir le solde restant en une seule fois par un prélèvement sur le fonds de réserve du service égouts et épuration, celui-ci présentant un solde de 457'000 francs.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Modération du trafic sur le territoire communal

Ce préavis s'inscrit dans la lignée des travaux déjà entrepris, dont le but est de limiter les quartiers à 30 km/h en dehors de la route de Lausanne et de celle de la Gare. Il porte sur trois volets, à savoir l'évaluation des zones 30 km/h déjà existantes, la mise en place de la zone Cheminet-Azilly ainsi que l'aménagement du croisement Cheminet – Dessous-la-Ville – Cèdres et l'affinement du projet pour le vieux village. L'ensemble du préavis est budgété à 380'000 fr., dont une part de 180'000 fr. sera financée par un emprunt amorti sur 15 ans.

Circulation - Stationnement

Notre village se développe; de nouveaux habitants sont venus s'y installer (nous sommes bientôt 3000) et, s'il est vrai que nous n'avons pas eu de problème de stationnement jusqu'à maintenant, nous sommes obligés de constater qu'il nous faut prendre des mesures dès aujourd'hui afin d'éviter que l'automobiliste sans gêne - eh oui, il y en a ! - s'arroge quelques privilèges au préjudice d'autres, beaucoup plus respectueux.

La Municipalité a donc décidé de prendre les mesures suivantes :

Stationnement

Dans les zones 30 km/h :

Stationnement interdit en dehors des cases balisées. Durée limitée à 5 heures (disque obligatoire). Ces mesures sont prises pour éviter que certains automobilistes, venant d'autres communes, "squattent" ces rues dès 07.00 h et se rendent à la gare, via l'escalier et la place du Pont, pour ne reprendre leur véhicule qu'à 18.00 ou même 19.00 h. Le stationnement reste toutefois libre entre 19.00 et 07.00 h, de même que les jours fériés. Chacun fera donc attention aux indications figurant sur les "totems" d'entrée de ces zones.

Les mêmes dispositions sont prises pour la place du Pont, le petit parc de la Vuy et la place du Verger. La Municipalité estime en effet que 5 heures sont suffisantes à tout un chacun pour vaquer normalement à ses diverses occupations. Nous éviterons ainsi les voitures "ventouses", car il n'est pas rare qu'un véhicule reste plusieurs jours au même endroit. Cette durée limitée est d'ailleurs déjà en vigueur derrière l'église et en-dessous de l'hôtel de Ville.

Rte de Gollion

Il y a plusieurs mois déjà que 4 places ont été créées afin que les usagers puissent se rendre dans les commerces du quartier. Le temps de stationnement est limité à 30 minutes. Là aussi, disque obligatoire.

Derrière le Verger, côté cuisine

Dès que le signal adéquat sera posé, les quelques places situées là, qui ne sont pas sur le domaine public, mais

Les commissions concernées, dans leur rapport, avaient modifié les conclusions du préavis en ce sens que la Municipalité devait collaborer avec celles-ci pour la réalisation du projet. Les conclusions modifiées ont été rejetées (14 oui ; 26 non ; 3 abstentions). Le préavis communal, avec les conclusions initiales, est néanmoins accepté (36 oui ; 3 non ; 4 abstentions).

Propositions individuelles

A cette occasion, certains conseillers ont relevé que certaines bornes de ralentissement de trafic situées sur le chemin rouge n'étaient pas idéalement placées, gênant la circulation ou n'étant pas visibles. La Municipalité a d'ores et déjà fait savoir que ce point allait être soulevé lors de la prochaine évaluation de cette zone. De même, elle a également indiqué que les travaux d'aménagement du carrefour route de la Gare – Dessous-la-Ville débiteront bientôt.

sur un terrain communal, seront réservées aux seuls ayants droit. Ceux-ci seront au bénéfice d'une autorisation personnelle.

Place centrale, entre la fontaine et l'ancien cimetière

Pas de changement. Cette place reste en zone bleue, de même que le bord de la route, en face du kiosque. Donc, disque obligatoire.

Des dispositions identiques seront prises dès que les zones 30 km/h prévues ailleurs auront été créées.

Circulation

Ancienne-Poste

Une lettre est parvenue à la Municipalité, faisant état du danger que représente le débouché de la rue de l'Ancienne-Poste sur la route de la gare, lettre nous demandant - je cite -, de prendre des mesures avant qu'un accident ne se produise - fin de citation -. La Municipalité a donc décidé de mettre cette rue en sens unique. L'usager qui voudra l'emprunter devra impérativement le faire depuis la route de la Gare, en direction du Cheminet. Il n'y aura donc plus d'accès à l'Ancienne-Poste depuis le Cheminet, donc plus de débouché sur la route de la Gare, d'où danger écarté et satisfaction de quelques-uns. D'ailleurs, le croisement malaisé et la mauvaise visibilité rendent cette mesure pleinement justifiée.

Chemin du Pâqueret

Les quelques familles domiciliées à cet endroit ont pris l'habitude de descendre ce chemin puis, en débouchant sur la route de la Gare, de tourner à gauche, donc contre "en bas." Cette mesure est extrêmement dangereuse, pour ne pas dire inconsciente. La visibilité est quasi nulle et le conducteur(trice) doit se tortiller sur son siège pour voir ce qui "monte". Afin d'éviter le pire, ce que l'on nous reprocherait inmanquablement, nous avons décidé d'interdire cette manœuvre. Un signal "interdiction d'obliquer à gauche" a été posé de façon à ce que personne ne puisse dire qu'il ne l'a pas vu !

Il est bien entendu que toutes ces mesures ont été légalisées par le Service cantonal compétent et publiées dans la FAO du 26 janvier 2010. Sachez aussi que la gendarmerie patrouille tous les jours dans notre commune. Donc...

Enfin et pour donner suite à une demande émanant de plusieurs citoyens (pétition), des mesures de ralentissement (rétrécissement de la chaussée) seront prises à la sortie du village, sur la route de Lussery.

Jubilaires

90 ans

05.01.10
Lucie JAQUIER

12.03.10
Bluette DAVID

24.03.10
Berthe STELLIO

50 ans de mariage

29.02.10
Rudolf et Valérie OTT

25.03.10
Jean-François et Roseline EPARS

60 ans de mariage

07.01.10
Henri et Rose-Marie
CHAMPENDAL

27.01.10
Gabriel et Rosa
OBERSON

24.03.10
Denis et Rita MAGNE-
NAT

A vos déchets

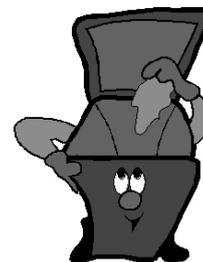


Questions :

1. Où dois-je jeter ma bouteille d'huile vide?
2. Où dois-je jeter la bouteille en PET blanc de lait vide ?
3. Où dois-je jeter la tasse que je viens de casser ?

Réponses :

1. Dans le sac à ordures. 2. A la déchetterie, dans les sacs prévus à cet effet (autres que pour les bouteilles en PET d'eau et de sodas). 3. Dans le sac à ordures.



Le Coin des Cancans

La Venoge s'agrandit. La Venoge sort de son lit !

Peut-être avez-vous entendu parler d'un projet d'agrandissement de notre EMS de Penthalaz. Un article en a résumé les grandes lignes dans le Journal de Cossonay et l'Echo-du-Gros de Vaud du 30 avril 2010.

Avant-goût du futur EMS...

D'ici 2014, l'EMS disposera d'un agrandissement sur la parcelle Est, avec 38 nouveaux lits de gériatrie et psychogériatrie compatible. Ce site de Penthalaz comptera au total 70 lits.

Il aura fallu 20 ans pour aboutir à ce projet qui était dès l'ouverture de La Venoge en gestation, puisque l'EMS devait comprendre d'emblée un étage supplémentaire. Face aux nouvelles demandes d'hébergement, le Conseil de Fondation a pu rallier le Service de la Santé Publique à sa cause.

Le nouveau bâtiment accueillera des personnes avec de légers troubles de mémoire et d'orientation. Nous offrons à ces futurs résidents un cadre calme. Naturellement la priorité sera toujours donnée aux habitants de la région.

Toutes les chambres seront à un lit, et auront leur propre salle de bain. Les deux entités, actuelle et future, utili-

seront autant que possible les mêmes infrastructures. Par exemple une cuisine, une administration et une grande lingerie qui traitera l'ensemble du linge privé des résidents de Penthalaz et de La Sarraz.

Nous en profiterons pour en différencier les activités pour les résidents. Les animations auront chacune leur propre rythme, qui seront plus calmes dans la nouvelle partie. Chaque résident pourra ainsi choisir s'il souhaite passer un moment sur l'un ou l'autre des bâtiments, en fonction de ce qui s'y passe.

En parallèle nous construisons un bâtiment avec une dizaine d'appartements de proximité, tels ceux que nous avons déjà à Praz-Gérémoz 9. Chaque locataire aura son bail, sa boîte à lettres, sera et restera indépendant. L'EMS offrira des services à ces locataires, tels que repas, soins, heures de ménage, possibilité d'entretenir le linge et de bénéficier des animations de l'EMS. Ces logements sont très demandés, ils représentent une sécurité de se savoir à proximité de l'EMS.

Nous prévoyons d'agrandir notre service d'Unité d'Accueil Temporaire (UAT), et de gérer tout ce service à l'extérieur des murs de l'EMS, au sein des nouvelles constructions.

Notre offre se complètera avec l'installation d'un cabinet médical constitué de deux ou trois médecins.

Un concours d'architecture est prévu pour cet été. D'ici décembre de cette année un projet aura été retenu par un jury composé d'architectes et de membres du Conseil de Fondation. Tous les projets feront ensuite l'objet d'une exposition publique.

« Il fait bon vivre à La Venoge » est notre slogan. Nous souhaitons vivement compter sur votre enthousiasme pour ce projet afin de pouvoir offrir à nos aînés une qualité de vie empreinte de respect et dignité, telle que nous la souhaitons tous pour nos parents.

Nous espérons que ces informations trouveront un écho favorable auprès de la population de Penthalaz et de la région.

Nous vous remercions d'avance de votre soutien et ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce projet.

Fondation La Venoge

Il paraît que

Ah ! Dis donc.... Le skate c'est un peu comme le Dahu : on en a beaucoup entendu parler mais... Les Jeunes ne l'ont jamais eu !

Mais voui ! Quelle épopée... Bien que les avis étaient controversés, dès le commencement, la Municipalité a soutenu ce projet essentiellement parce que les Jeunes s'étaient investis sans compter et avaient présenté un dossier «béton». Ils avaient même récolté de l'argent, qui – soit dit en passant - est toujours sur un compte destiné au skate. C'est dire si, malgré toutes les embûches, la Municipalité y croit toujours. Lorsque le préavis a été présenté au Conseil Communal, les Jeunes étaient présents et tellement contents que leur projet aboutisse. Mais c'était sans compter sur les obstacles qu'il fallait encore franchir.

La première implantation du skate était prévue à proximité de la Venoge, vers le terrain de foot. Mais voilà, le tracé se trouvait dans le périmètre du PAC Venoge (Loi sur la protection de la Venoge) et le Canton n'a pas autorisé cet emplacement, particulièrement parce qu'il estimait que ce skate était fixe, pas démontable et inondable. A l'époque, la Municipalité avait fait recours au Tribunal Administratif, mais elle a été déboutée. Que cela ne tienne ! Il se fera ailleurs. C'est à droite des vestiaires du foot, sur le petit carré d'herbe, que le deuxième coin est imaginé. Dans un souci de transparence, la Municipalité avait invité les riverains et les sociétés locales qui utilisent cet endroit, pour en parler. Deuxième échec... Les riverains invoquaient le bruit, tandis que les sociétés locales ne voyaient pas d'un bon œil que cet endroit soit utilisé pour un skate.

Mais où placer ce skate ? Sur la place de sport, vers l'Agorespace ? Inimaginable avec le quartier villas à proximité ? Dans la cour derrière le collège du Cheminet ? Impensable ! Trop de bruit...

Enfin une idée de génie, bien qu'ayant quelques inconvénients ; la Municipalité tenait son endroit : à Plan-Bois, vers le bâtiment des Services extérieurs. Pour la troisième fois, il a fallu déchanter : selon les services cantonaux, trop près de la forêt !

Le dernier espoir restant était le terrain du camping de passage. Mais pour que ce soit réalisable, il fallait procéder à la modification du plan de zones qui était en cours d'élaboration. Ce dernier, qui prévoyait plusieurs endroits en utilité publique, a été, après plus deux ans de travail acharné, de francs dépensés, refusé à l'examen préalable. Retour à la case départ !

Courrier des lecteurs

Bonjour à tous,

Au chemin du Cheminet se trouve toute une série de moloks, pour nous qui habitons juste en face,

Ce n'est pas un cadeau....

A toute heure de la nuit des personnes viennent en voitures pour déposer des ordures, ce qui veut dire, ouvrir la portière de la voiture, laisser le moteur tourner, ensuite prendre le sac à poubelle dans le coffre, refermer le coffre, ouvrir le molok, lâcher le couvercle, fermer la portière ainsi de suite...

Réponse de la Municipalité

Cher Madame, Cher Monsieur,

Vos lignes ont retenu toute l'attention de la Municipalité.

A l'heure où ces lignes paraissent, un panneau est posé devant les Moloks du Cheminet indiquant que le dépôt des ordures est autorisé de 6 h à 20 h et uniquement les jours ouvrables. Notre aide de police fait son maximum pour que ces règles soient respectées.

Un tous-ménages concernant l'utilisation de la déchetterie intercommunale et les Moloks a été envoyé récemment à la population.

Nous comptons sur la bonne volonté et l'esprit citoyen des habitants de notre village pour que tout se passe au mieux dorénavant.

Cette histoire pour vous rappeler que ce qui paraît simple d'un premier abord, est finalement extrêmement compliqué, parsemé de méandres et qu'il faut une sacrée dose de patience pour atteindre un objectif fixé. Mais le plus désespérant est de savoir que les Jeunes, qui avaient fait confiance à la Municipalité, doivent penser que les adultes ne tiennent pas leur promesse et qu'ils ne prennent pas en considération leurs désirs.

Bien qu'un peu démoralisée, la Municipalité ne sait pas – à l'heure actuelle - ni quand, ni où, ni comment, mais elle ne se décourage pas de voir un jour ce projet – qui ne dort pas au fond d'un tiroir - aboutir.

La Municipalité

Mais ce qui est dommage c'est que les usagers de ces moloks ne connaissent pas la déchetterie... voire photo.

Ma question est : est-ce qu'il serait possible de mettre des heures pour déposer leurs poubelles ?

Par exemple 07h00 à 20h00.

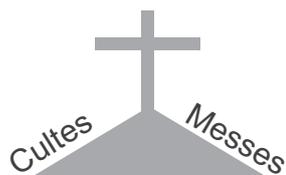
Je vous remercie de votre attention et vous souhaite bonne continuation pour votre journal qui est très bien fait.

*Meilleures salutations.
T&G Veuthey*

En espérant ainsi avoir répondu à votre demande, je vous assure que la Municipalité prend les mesures adéquates pour que les conditions de ramassage des déchets dans notre commune répondent aux attentes de toutes et tous.

*Isabelle Gay-Crosier
Municipale*

La vie des Cancans



Cultes

A l'église (10h)

- le 20 juin
- le 18 juillet
- le 22 août

Et Sainte-Cène le 1er janvier à 18h30, suivie de l'apéritif dans l'église

Au Foyer (10h)

- le 4 juillet (répétition des chants à 9h30)
- le 8 août
- le 5 septembre

Remarques :

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région.

Le 25 juillet culte régional en plein air à côté de la buvette de Châtel (seulement en cas de beau temps)

En juillet et août nous allons volontiers faire un culte dans votre jardin !

Les cultes « Hist-soir » ont lieu à 19h30. Il s'agit d'un moment de chant avec une histoire et un temps de prière et ensuite un apéro pour le plaisir . Merci de vous annoncer auprès des pasteurs. Il suffit d'avoir l'espace pour une vingtaine de chaises et d'avoir un abri en cas de pluie.

Du 21 mai au 2 juillet, prière de Taizé tous les vendredis à 19h30 à l'église de Penthalaz, suivie d'un temps d'échange si vous le souhaitez.

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Accueil des nouveaux citoyens

Usage désormais bien établi à Penthalaz, la Municipalité a invité, le 19 mars 2010, au restaurant de Venoge Parc, les jeunes atteignant leur majorité dans l'année pour une petite cérémonie marquant leur entrée dans l'âge adulte, avec avantages, devoirs et responsabilités qui en découlent.

Les autorités, représentées par la syndique et trois des municipaux accompagnés du président du Conseil communal et du député de l'endroit, ont joué le rôle de guides pour cette étape importante dans la vie de chacun de ces citoyens.

Pourtant, sur la trentaine de convocations envoyées, seule une dizaine de jeunes ont répondu à l'appel.

Après une partie officielle, l'assemblée s'est retrouvée autour d'une table pour y déguster une très démocratique fondue préparée par M. Yves Fumat, le but étant de permettre ainsi aux nouveaux citoyens de mieux connaître les autorités, en toute convivialité.



Article santé : Le sommeil

Le sommeil est un état physiologique, périodique et quotidien caractérisé par la suspension réversible des fonctions de la vie de relation. En moyenne les gens ont besoin de 7 à 8 heures de sommeil pour se sentir bien reposé. Mais une nuit de sommeil moyenne dure de 4 à 10 heures selon les individus, suivant leur patrimoine génétique et leur âge. On parle en moyenne d'environ 8 heures chez les personnes de 18 à 30 ans, de 7 heures de 30 à 45 ans et d'environ 6 heures après 45 ans.

Deux types de sommeil se succèdent cinq à huit fois pendant une nuit : le sommeil lent (caractérisé par 4 phases) et le sommeil paradoxal (pendant lequel on rêve). Une diminution de la durée du sommeil paradoxal provoque pendant la journée une agitation et une excitation accrue. L'insomnie se caractérise par des difficultés avec le sommeil : difficultés d'endormissement et/ou des difficultés à garder le sommeil (troubles du sommeil proprement dit), dont les causes peuvent être multiples :

- chocs émotionnels
- stress
- douleurs et/ou maladies
- certains médicaments
- excitants (caféine, guarana, théine, tabac...)
- alcool (réveils plus fréquents, cauchemars, ronflements)
- dépression, anxiété (surtout en deuxième partie de nuit)
- horaires irréguliers et/ou décalage horaire (jet-lag)

- exercice physique, chant, travail intellectuel avant le coucher (attendre 2 à 3 heures pour avoir une bonne qualité de sommeil)
- inactivité (chômage, retraite...)
- utilisation d'appareils électroniques (TV, ordinateur, ...)

Les conséquences de l'insomnie peuvent être évidemment la fatigue, des maux de tête, une mauvaise humeur...

Quelques trucs :

En cas de problèmes de sommeil, en plus d'éviter les causes mentionnées ci-dessus, il faudrait :

- se coucher à heure fixe et dès que l'on ressent de la fatigue (ne pas attendre). Eviter des grandes variations entre les heures de coucher et de réveil.
- tempérer la chambre à coucher, une température d'environ 18°C est favorable à l'endormissement et à une bonne nuit de sommeil (mais en prenant garde de ne pas avoir froid aux pieds !).
- avoir une bonne hygiène de vie et faire de l'exercice pendant la journée
- si vous n'arrivez pas à dormir, levez-vous et changez-vous les idées, ne restez pas dans votre lit. En effet le sommeil obéit à des cycles d'environ 1 heure et demi, alors attendez de vous sentir à nouveau fatigué pour vous rendormir.
- noter sur 3 semaines la durée de vos nuits, votre activité pendant la journée et votre état de fatigue, ce qui permettra d'analyser les causes d'un mauvais sommeil.

Si ces mesures sont insuffisantes, vous pouvez obtenir sans ordonnance en pharmacie des tisanes ou des médicaments à base de plantes sédatives (houblon, passiflore, valériane, tilleul, fleur d'oranger, mélisse...), ou alors des médicaments à base d'antiallergiques fortement sédatifs.

En dernier recours, le médecin pourra prescrire des somnifères délivrés sur ordonnance médicale, pour une durée de 4 à 8 semaines si les insomnies ne sont pas liées avec des pathologies psychiatriques. Il est important de savoir qu'à l'arrêt des somnifères, le sommeil paradoxal peut augmenter et donner l'impression de nuits agitées, d'où la difficulté souvent de les arrêter. Mais un peu de patience permettra de retrouver un sommeil réparateur même sans médicament!

Sachez enfin qu'une cause fréquente d'insomnie, c'est la peur de ne pas pouvoir dormir !

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00
- Le jeudi de 15h30 à 18h30 (horaires d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence
117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Album photos et divers

Un nouveau Cancanier



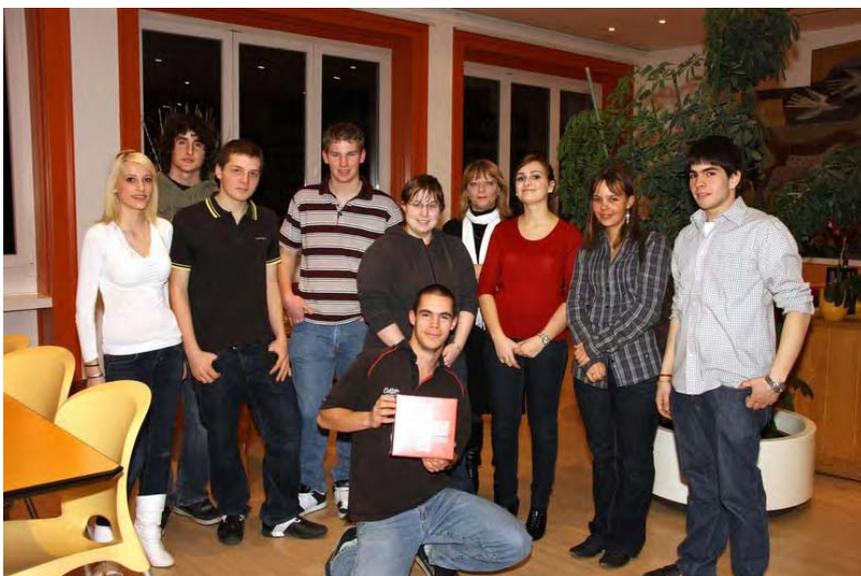
Joël Cavat

Participation du concours photo



Famille Branco

Accueil des nouveaux citoyens



Messages

Doris Turrian a également envoyé une photo par poste. Nous n'avons pas encore scanné la photo. La photo sera prise en compte pour le prochain concours.

Mme Janine Anger nous a envoyé plusieurs images imprimées de Penthalaz dans le temps. Nous prendrons contact avec elle prochainement pour scanner les originales.

Agenda

La date

29 mai 2010
Tournoi « Graines de foot »
FC Venoge

S'impliquer dans sa vie, s'impliquer dans sa commune

Nous avons tous envie que les choses changent, évoluent ou que des nouvelles idées se concrétisent.

Et quand on s'implique vraiment dans notre vie, dans notre famille ou notre profession, cela donne une autre dimension aux relations, aux gens et aux choses avec un réel retour positif. De vrais changements peuvent alors s'opérer.

Nous avons la chance de voir notre village évoluer, ses nouvelles constructions, ses nouveaux habitants et ses nouvelles idées. Penthalaz a un énorme potentiel de développement, c'est certain, mais ne pourra être exploité seulement si chacun lui apporte sa ou ses compétences.

Avoir des idées de développement, tout

le monde en a, tout le monde est motivé. Seulement, le restons-nous longtemps ? Et surtout le restons-nous une fois que la structure souhaitée est mise en place ?

La question de la motivation a été posée à Valéry Comte, Coach au centre Coach'n Go à Lausanne. Pour lui, la véritable longévité d'un projet, depuis son idée, puis dans sa concrétisation, est la conscience de la réelle motivation qui se cache derrière. L'effet de mode ou parce que mon copain ou mon voisin le fait, sont souvent, pour lui, des raisons d'échec dans le temps.

Il propose également quelques astuces pour maintenir le cap dans la motivation. Prendre le temps de choisir ses priorités, les rendre très précises, savoir si l'on a les moyens, les capacités. Mais il faut

également être très organisé, déterminé, avoir des appuis, de la reconnaissance et des encouragements tout au long du processus. Il faudrait aussi se poser la question du bénéfice que l'on pourrait récolter au bout !

En reprenant la célèbre expression de Gandhi : « Nous devons être le changement que nous voulons pour le monde ». Alors chères Cancanières et chers Cancaniers, investissons-nous ! Apportez vos idées de développement, faites-les connaître et impliquons-nous dans leurs réalisations. Allons-y tous ensemble et créons pour nous et nos enfants une commune vivante, motivante et agréable à vivre et, surtout, à y rester !

Estelle Gatti